**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT POUR CAUSE DE COVID – 19**

**AUTORISATION COLLECTIVE D’EXERCICE DES FONCTIONS PAR TÉLÉTRAVAIL OU A DISTANCE**

Le *Maire/Président*,

Considérant l’arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et la fermeture des services publics non essentiels à compter du 16 mars,

Considérant le d**écret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et** la mesure de confinement entrée en vigueur à compter du mardi 17 mars à 12h00 jusqu'au 31 mars,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser l'exercice de certaines missions en télétravail ou en travail à distance partiellement ou totalement pour assurer la continuité du service public ;

Considérant que l'urgence de la situation sanitaire ne permet pas la consultation du Comité technique dont les réunions sont suspendues pour les mêmes motifs ;

**ARRÊTE**

Art. 1er : A compter du ……………… et pour une période de …………., les agents dont les noms suivent sont autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail /à distance :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom, prénom | Missions objets du télétravail | Quotité hebdomadaire de service télétravaillée ou travaillée à distance | Durée de travail par jour | Lieu d'exercice des missions  | Moyens fournis par la collectivité *(le cas échéant)* |
|  |  |  |  |  |  |

Art. 2 - Durant leur période de télétravail/travail à distance, ces agents bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Art. 3 – En application des dispositions de l’article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Art. 4 – Le ….. (Maire/Président/DGS, …) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque agent concerné.

Fait à *(lieu)* ……………….,

Le *(date)* ……………………

Le *(Maire/ Président)*

*Nom, prénom*